



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240202-2024004-DE



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2024004
Travaux de réfection de la Salle Polyvalente**

Séance du 02 février 2024

Le 02 février 2024, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme.

Absents : M. DEVILLARD Claude, Mme PELLETIER Emeline.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme LEBRE Amélia.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme LEBRE Amélia donne pouvoir à M. DELIGEARD Arnaud.

Secrétaire de séance : M. CHASSAGNE Jean-François.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 29 Janvier 2024

Date d'affichage de la convocation : 29 Janvier 2024

Monsieur le Maire rappelle que la commune étudie la possibilité de faire des travaux à la salle polyvalente afin de la rénover : réfection de la toiture, mise aux normes de l'installation électrique, changement des dalles au plafond avec peinture des murs intérieurs, changement du matériel de cuisine et du mobilier, achat autolaveuse et changement d'une fenêtre (dont le devis est à venir).


Nature des travaux	Entreprise	Devis
Réfection de la toiture en isolant mince et tuile mécanique	PEREIRA José	65 139.00 € HT 78 166. 80 € TTC
	SARL GUERAUD Gérard	69 022.00 € HT 75 924.20 € TTC
<u>Ou</u> réfection de la toiture en panneau sandwich tôle	PEREIRA José	60 821.00 € HT 72 985.20 € TTC
	SARL GUERAUD Gérard	61 423.00 € HT 67 565.30 € TTC
	SARL Luis CUNHA	70 664.40 € HT 84 797.28 € TTC



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 003-210302899-20240202-2024004-DE

	ARTISANS PLUS	83 305.00 € HT 99 966.00 € TTC
Mise aux normes électricité	Electricité Générale MANGIN	22 229.49 € HT 26 675.39 € TTC
Murs et plafonds intérieurs	Jérôme LAGOUTTE	18 183.58 € HT 21 821.30 € TTC
Matériel de cuisine	PERRIER SAS	9 610.00 € HT 11 532.00 € TTC
Mobilier	Lafa Collectivité	12 906.90 € HT 15 448.28 € TTC
Autolaveuse	DACHARD SAS	1 750.00 € HT 2 100.00 € TTC
	PSMI	4 079.35 € HT 4 895.22 € TTC

Le montant total des travaux pourrait atteindre environ 150 000 € HT, sans l'achat de l'autolaveuse,

La question se pose de savoir quoi faire de l'ancien mobilier présent à la salle polyvalente. Il est proposé de le laisser sur place pour que les locataires puissent l'avoir à disposition s'ils veulent s'installer à l'extérieur et ainsi ne pas abîmer le matériel neuf. Il faudra alors modifier le règlement de la salle en temps voulu.

Monsieur le Maire précise qu'un des prêts contractés par la Mairie est arrivé à terme le 01 février 2024 et qu'un autre se terminera en mai 2026. La commune pourra donc envisager de recontracter un prêt si besoin.

La commune peut cependant déjà prétendre à plusieurs aides.

Le Conseil Départemental, suite à notre prise de contact, nous informe que ces travaux (plafonnés à 300 000 € HT - plancher : 15 000 € HT) sont éligibles, au dispositif départemental "BATI" avec une participation à hauteur de 30 %. Si nécessaire et en fonction du montant de travaux, une globalisation pourrait être envisagée sur 2 à 4 ans.

En complément, la Préfecture nous informe que la commune pourrait également prétendre à une subvention de l'Etat au titre de la DETR avec une participation à hauteur de 35% avec un maximum de 100 000€. Le dossier de demande de subvention est à remplir au plus tard pour le 15 février 2024 sur le site internet « demarches-simplifiées ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 150 000 € HT.
- Autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240202-2024004-DE



Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité
En date du
Publication réglementaire effectuée le

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le



ID : 003-210302899-20240202-2024004-DE